



LA MORT

PARLONS-EN! 9 JUIN 2021 - COMPTE-RENDU

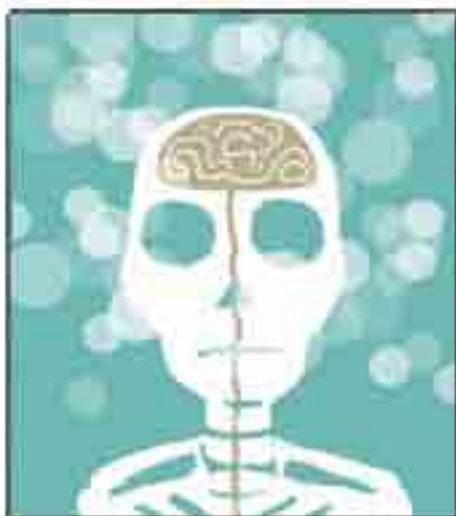


Illustration: Aude Massot

Association Parlons-en !
17 rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble
www.lieugrenoble.wordpress.com
lieu.grenoble@gmail.com
[Facebook: Le Lieu](https://www.facebook.com/LeLieu)

Les participant-e-s:

Les «Parlons-en!» sont des débats mensuels sur la grande précarité et la vie à la rue. Ils sont ouverts à tous: personnes en galère, habitants, associations, travailleurs sociaux, institutions...

Le débat de ce mois a été préparé avec le collectif grenoblois Mort De Rue et personnes isolées, et la Plate-forme Vieillissement et Précarité.

Une trentaine de personnes ont participé à ce débat, dont, du côté des structures: Collectif grenoblois Mort De Rue et personnes isolées, Plate-forme Vieillissement et Précarité du Relais Ozanam, Pompes Funèbres Intercommunales, JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie, Unité de Soins Palliatifs du Centre Hospitalier Universitaire, pension de famille de l'Oiseau Bleu, Plate-forme de Soutien à la participation des personnes en situation de Précarité, APASE-Jeunes en errance, Femmes SDF, Droit Au Logement 38, Précaires Solidaires.



L'émission réalisée à partir de ce «Parlons-en» est sur www.radio-gresivaudan.org/Parlons-en



PAS ASSEZ D'ESPACES COLLECTIFS POUR PARLER DE LA MORT

Colère face à la mort prématurée des gens en galère, désarroi face à la fin de vie, dépassement lorsqu'on se retrouve à devoir prendre en charge brutalement les démarches funéraires pour un ami décédé, arrière-goût amer en sortant de cérémonies qui n'étaient pas à l'image de la personne, solitude des travailleurs sociaux confrontés à la mort de personnes qu'ils accompagnaient à la rue ou en institutions (centres d'hébergement, pensions de famille...)

« Moi en tant qu'ancien de la rue, comment je fais avec tout ça ? Quand j'ai un copain qui décède, qui on prévient, comment on appelle les copains quand la famille ne veut pas que les copains soient présents ? Et quand on est passé de l'autre côté du miroir, en tant que travailleur social qu'est ce que je fais de ces infos ?... Je ne peux même pas accompagner mes copains vers le deuil, je n'ai aucun outil pour ça. »

«Je suis confrontée à la mort des plus jeunes. On est bien seuls, travailleurs sociaux, dans ces moments. On en discute avec nos directions mais sur le terrain on est seuls avec nos propres émotions.»

INÉGAUX FACE À LA FIN DE VIE

Les choix face à la fin de vie ne devraient pas être une histoire de classe sociale. Pourtant, nous n'avons pas tous accès aux mêmes options ni aux mêmes considérations.

Les regards du monde hospitalier

Que l'on soit malade ou que l'on veuille rendre visite à un ami hospitalisé, «**quand on est cassés par la rue, on n'est pas respectés, on nous infantilise.**» Des personnes travaillant à l'hôpital insistent sur la nécessité de changer le regard du personnel soignant: «**c'est difficile de faire entendre à l'équipe médicale que les personnes à la rue n'ont pas les mêmes habitudes que les autres patients.**» Comme alternative, une participante évoque l'existence d'associations ayant créé des «maisons de retraite» spécifiques pour les personnes de la rue en fin de vie.

L'accès aux soins palliatifs

En France, le droit à une fin de vie digne passe notamment par l'accès aux soins palliatifs. Pourtant, ces soins ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont une mutuelle, les moyens d'accéder à la santé... et sur des territoires encore inégalement dotés en unités de soins. «**J'aimerais qu'on puisse permettre à tout le monde de ne pas souffrir, qu'on puisse avoir des soins palliatifs à la rue, peu importe où on se trouve.**»

Une participante évoque aussi l'injustice liée à la loi française interdisant le suicide assisté: les personnes qui souhaitent mourir peuvent le faire légalement en Suisse, sous réserve qu'elles aient les moyens de se payer les démarches.

La solitude et l'isolement

«**Quand, en tant qu'agent funéraire, on dépose quelqu'un en terre et qu'il n'y a que les 5 gars des pompes funèbres, on se dit que quelque-chose cloche.**» Nous ne sommes pas tous entourés et nous n'avons pas les mêmes chances d'être accompagnés dans la maladie puis dans la mort. Des collectifs tentent de lutter contre ça: Mort De Rue et personnes isolées, JALMALV... On alerte sur la nécessité de faire circuler l'information lorsqu'une personne de la rue est hospitalisée ou décède, pour tenter de retrouver les ami-e-s.

” À LA RUE, L'ESPÉRANCE DE VIE EST DE MOINS DE 50 ANS. ÇA VEUT DIRE QUE SI J'Y AVAIS VÉCU, JE SERAIS DÉJÀ MORT DEPUIS 9 ANS ”

” IL N'Y A DÉJÀ PAS ASSEZ DE PLACES DANS DES LOGEMENTS, QU'EST-CE QUE TU VEUX QUE JE PRENNE UNE PLACE DANS UN CIMETIÈRE ”

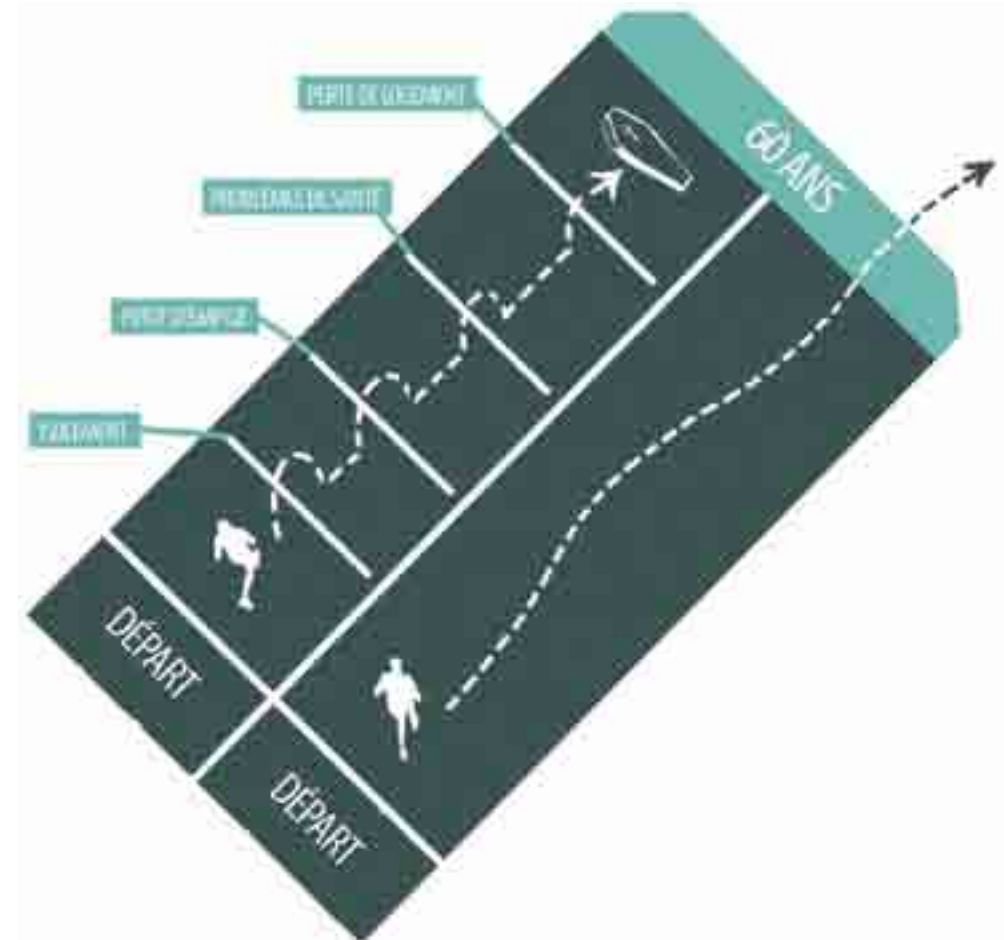


Illustration: Aude Massot

LES DERNIÈRES VOLONTÉS

Les directives anticipées

Elles expriment nos souhaits médicaux pour notre fin de vie, dans le cas où on n'aurait plus la capacité de parler (le maintien, l'arrêt, ou la pause de soins médicaux par exemple). On peut les remettre à une «personne de confiance» chargée de porter notre parole.

Testaments, volontés: «J'aimerais que ça se passe comme ça»

En général, si on n'a pas rédigé ou exprimé nos volontés, c'est aux proches de décider - souvent la famille, lorsqu'elle existe; puisque c'est elle qui est chargée de payer les obsèques.

On est souvent désemparés lorsqu'on doit réfléchir seul à ce que l'on souhaiterait ou refuserait, à ce qu'on a le droit de demander ou non pour notre mort... On manque d'outils et de lieux pour en parler.

Habituellement, les directives anticipées ne concernent que l'aspect médical de la fin de vie. Ce qui occulte toute une partie de «l'après»: organisation des obsèques, forme de la cérémonie, devenir des animaux... Pour changer ça et «lever le tabou», des résidents d'une pension de famille de l'Oiseau Bleu présentent un outil qu'ils ont construit sous forme de cahier/fiches, accompagnés par la Plate-forme Vieillesse et Précarité. L'association JALMALV a également mis au point un jeu de carte, «à vos souhaits», pouvant aider à libérer la parole et à exprimer nos volontés. Reste à inventer de nouveaux espaces pour partager ces outils et réussir à parler de la mort.

«Vous avez une personne de confiance? Vous avez bien de la chance!»

La personne de confiance doit être une personne physique. Pourtant, on n'a pas toujours quelqu'un à qui confier nos volontés. Un travail est en cours pour tenter de faire remonter au niveau national la nécessité de trouver d'autres endroits, par exemples des lieux collectifs, où l'on puisse déposer nos volontés.

” IL Y A CE QU'ON VEUT POUR NOTRE MORT, ET CE QU'ON A LE DROIT DE VOULOIR... ON EST DÉSEMPARÉ ”



LES CÉRÉMONIES

«Pas question que ma famille de sang viennois à mon enterrement»

Plusieurs évoquent leur désir que leur famille biologique ne soit pas présente à leurs obsèques. D'autres racontent avoir été confrontés à des cérémonies où la famille refusait la présence des «potes de la rue». On apprend que c'est une volonté qu'on ne peut pas exprimer légalement:

«On ne peut pas formellement interdire quelqu'un à une cérémonie, ni préjuger des intentions des gens qui viennent. On ne peut pas mettre de vigiles à l'entrée...»

Des cérémonies «hors norme», à l'image de la personne ?

Face à des situations où on n'a pas pu se rendre aux obsèques, ou encore face à des cérémonies qui nous ont laissés en colère parce qu'elles n'étaient pas à l'image de la personne, certains tentent d'inventer d'autres manières de faire.

«On a souvent fait des cérémonies en extérieur, entre nous, pour affirmer qu'on n'a pas besoin des professionnels ni du cercueil pour se souvenir du copain qui est parti».

«Verser la goutte, jeter un joint plutôt qu'une rose... On peut inventer des choses non figées par la société bien-pensante».

Rendre hommage au corps ailleurs que dans les lieux «consacrés»?

On s'interroge sur la possibilité d'organiser des cérémonies en présence du cercueil, ailleurs que dans une salle des Pompes Funèbres ou un lieu de culte: sur une place, un jardin, dans un lieu inattendu que la personne aimait... Un projet à réfléchir avec les Pompes Funèbres?

**"JE VOUDRAIS QU'À MA MORT, ON DANSE,
ON CHANTE, ON BOIVE, ON FUME !"**



LA RIGIDITÉ DES CADRES

«On se retrouve à la fois à accuser le coup du décès et à batailler dans le labyrinthe administratif de notre beau pays».

Quand un vivant meurt, un arsenal de règles se met en place. On se retrouve aspiré dans un système de procédures où il faut prendre des décisions dans un temps très court alors qu'on est sous le choc de la perte: généralement, on dispose de 6 jours entre le décès et la mise en bière.

On évoque la méconnaissance des règles sur la dispersion des cendres ou le choix des méthodes et lieux d'inhumation, la complexité des démarches si l'on souhaite mourir à son domicile lorsqu'on en a un, le manque d'information concernant les soins de conservation et la possibilité de les refuser, la difficulté de «négocier» notre participation à certains actes avec les professionnels du funéraire (porter le cercueil, l'ensevelir, habiller soi-même le défunt...)

«**Même le cercueil est codifié.**» Une participante aimerait se faire enterrer dans un linceul, tandis qu'une autre souhaiterait avoir recours à l'humusation pour avoir le moins d'impact possible sur la planète (technique de compostage des corps actuellement en réflexion dans certains pays.) Ces méthodes ne sont pas autorisées en France: l'inhumation doit avoir lieu dans un cercueil en bois.

” DÈS QU'IL Y A DÉCÈS, IL Y A DÉSAPPROPRIATION. ”



Illustration: Aude Massot

LA REMISE EN CAUSE DU CARRÉ COMMUN DE GRENOBLE

Lorsqu'une personne sans ressources financières décède, c'est à la commune de prendre en charge ses obsèques. « **Même si on n'a pas d'argent, on peut choisir entre la crémation et l'inhumation.** »

En cas de décès à Grenoble et si l'inhumation est choisie, la personne était jusque-là enterrée au carré commun du Grand Sablon: un espace de deux allées avec emplacements individuels. Des participants témoignent de leur attachement à ce carré commun. Certains souhaitent y être enterrés aux côtés de leurs potes de la rue.

Le collectif Mort De Rue et Personnes isolées annonce que la mairie a décidé de mettre un terme à ce carré, faute de places et de moyens pour l'entretenir. Les personnes sans argent seront désormais inhumées à des emplacements dispersés dans le cimetière.

Sentiment de colère face à cette nouvelle: ce carré avait une importance symbolique et collective forte. Et des préoccupations: l'entretien des tombes du carré commun laissait déjà à désirer, comment être sûrs que des tombes dispersées seront dignement entretenues?.. Le collectif Mort de Rue va rencontrer les élus de la Ville pour en discuter. On s'interroge sur la possibilité d'une lutte pour préserver cet espace.

” MON EMPLACEMENT EST AVEC MA FAMILLE DE RUE AU CARRÉ COMMUN. JE FAIS COMMENT SI ON M'ENLÈVE CE CHOIX? ”



PROPOSITIONS SUITE À CE PARLONS-EN :

- Interpeller les institutions pour revendiquer:
 - la création d'un système de soins palliatifs de rue
 - la préservation du carré commun du Grand Sablon à Grenoble
 - le respect de la dignité des personnes précaires jusque dans leur fin de vie et une véritable prise en compte de leurs droits
 - S'informer, rencontrer, rassembler, réfléchir ...
 - s'informer sur les initiatives autour de l'invention de «maisons de retraite» différentes
 - lister/rassembler/diffuser les documents, guides, infos, outils, espaces de parole... autour de la fin de vie et de la mort à Grenoble
 - réfléchir à la création d'une caisse de solidarité pour les obsèques des personnes en galère
 - Créer de nouveaux espaces pour parler de la mort
- Pourquoi pas au Lieu? avec:
- Des permanences individuelles autour des droits, des démarches funéraires
 - Des temps collectifs réguliers autour d'une thématique («ateliers mortels» mensuels)

QUELQUES LIENS :

Collectif grenoblois Mort De Rue et Personnes Isolées
www.mortderuegrenoble.wordpress.com

Plate-forme Vieillessement et Précarité
www.plateforme-vip.org

JALMALV - Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie
www.jalmalv-grenoble.fr

**” TOUT CE QUE JE VEUX C'EST QUE LES
COPAINS SE SOUVIENNENT DE MOI ”**

**” IL FAUT PARLER DES GENS QU'ON A CONNUS.
IL N'Y A PAS QUE LES HOMMES CÉLÈBRES QUI
MÉRITENT DE RESTER DANS LES MÉMOIRES ”**

” ON VIT TOUJOURS AVEC SES MORTS ”

DEUX TÉMOIGNAGES LUS EN INTRODUCTION DU DÉBAT

« La mort, ça me fait peur. Je n'arrive pas à imaginer ce qu'il y a après, c'est ce qui m'angoisse. Est-ce qu'on aura une deuxième vie ?

Un de mes souvenirs d'enterrement les plus durs, c'est celui de Lulu. Sa volonté était d'être enterrée près de ses copains. Et sa famille a ramené le corps à Saint Étienne. On n'a pas eu le choix, on ne pouvait rien faire, ça m'a mise en colère.

Moi pour mon enterrement j'hésite entre me faire enterrer près de mes parents au bled, ou bien me faire enterrer au carré commun près de mes amis. Je préférerais que certains membres de ma famille ne soient pas là ; je ne sais pas si c'est possible. Je voudrais faire mon testament.

Dans la mort ce qui est difficile, c'est le deuil. J'ai eu beaucoup de mal à me remettre de la mort de Francis mon compagnon, de mes parents. C'était très dur aussi quand mon chien est décédé.

J'ai fait partie du collectif Mort De Rue au moment de sa création. Il n'y avait rien à Grenoble, alors que c'est important d'aider les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer des obsèques. Et surtout, c'est pas possible d'être enterré seul.

Mon cimetière idéal, ce serait un cimetière spécial pour nous, les gens de la rue. Un cimetière où les chiens pourraient venir. Un cimetière où les gens pourraient danser !»

« À la rue depuis l'âge de 13 ans, j'ai vu mourir des copains. La plupart ont été enterrés au carré commun du Grand Sablon.

J'ai été marquée par l'enterrement de Francis avec tous ses potes et de la manière dont il le souhaitait. Cela m'a donné envie de faire pareil. Je ne veux pas que ma famille de sang m'enterre. Ma famille, la vraie, c'est celle de coeur. Je veux être enterrée par eux. Et mon emplacement pour moi est avec ma famille de rue au carré commun. Je ne sais pas si cela est possible s'il le détruit pour en faire le carré juif.

Mon testament est simple car je n'ai pas de bien à part ma famille à quatre pattes. C'est pour cela que ma personne de confiance va avoir mes directives anticipées.»

PARLONS-EN !

Une parole partagée pour avancer contre la pauvreté

CHAQUE DEUXIÈME MERCREDI DU MOIS
DE 10H00 À 12H00

AU **LIEU DES HABITANT-E-S DE LA RUE ET DE LA VILLE**
17 RUE ABBÉ GRÉGOIRE, 38000 GRENOBLE
TRAM A OU B ARRÊT SAINT-BRUNO

*PETIT DEJ' LE MATIN, REPAS À MIDI
OUVERT À TOUTES ET TOUS - CHIENS ACCEPTÉS*



Association reconnue d'intérêt général
www.lieugrenoble.wordpress.com
lieu.grenoble@gmail.com

